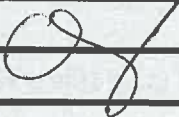



Rédacteur: PATE	Identifiant: RD_CRIT_ACCEP.doc
Validation:	Révision:3
Nom: CHENOUI	
Fonction: Directrice	
Vérification: MEYER	Date de mise en application: 31/07/18
Fonction : Responsable qualité	

CRITÈRES D'ACCEPTATION DES ÉCHANTILLONS BIOCIDES

1. DESCRIPTION

1.1. Objet

Cette procédure décrit les règles d'acceptation des échantillons biocides.

1.2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique aux échantillons destinés à l'évaluation de leur activité biocide.

2. RESPONSABILITES

- Le personnel de l'accueil
- Le personnel du service Agroalimentaire et Environnement, unité biocides

3. DOCUMENTS ASSOCIES

- RD_DA_1040.doc : Demande d'analyses selon la norme NF EN 1040,
- RD_DA_1276.doc : Demande d'analyses selon la norme NF EN 1276,
- RD_DA_1656.doc : Demande d'analyses selon la norme NF EN 1656,
- RD_DA_1275.doc : Demande d'analyses selon la norme NF EN 1275,
- RD_DA_1650.doc : Demande d'analyses selon la norme NF EN 1650,
- RD_DA_1657.doc : Demande d'analyses selon la norme NF EN 1657, etc...

4. CRITERES

Les échantillons doivent parvenir au laboratoire dans un contenant intègre opaque ou à l'abri de la lumière. Les pots ou flacons doivent être manipulés avec des gants.

La quantité indicative est de 300 ml si aucun accord n'a été prévu entre le client et le responsable du secteur Agroalimentaire et Environnement. En fonction des gammes de concentration à tester, des volumes inférieurs peuvent être acceptés, dans ce cas la quantité à fournir doit dans la mesure du possible avoir été convenue avec le client préalablement à l'envoi.

S'assurer avant de démarrer les analyses que la quantité sera suffisante pour l'ensemble des analyses (normes) demandées afin d'éviter de devoir demander un nouvel échantillon au client.

Tout échantillon doit parvenir accompagné d'une demande d'analyses (Cf 3) dûment remplie et selon la procédure « Traitement de la demande des échantillons biocides » :

RD_TRAIT_ECH.doc.

Dans le cas contraire, les échantillons seront stockés de manière appropriée (armoire à solvants), à l'abri de la lumière, dans l'attente du bon de commande avec l'indication « commande en attente » + mention de la date de réception.

Remarques : Si demande d'analyses à réaliser à péremption du produit, vérifier à réception que le flacon est scellé.